Heritage de ma mère ayant vécu au Ghana

Par Visiteur

Bonjours
Ma mère a vecu ces dernieres annee au ghana avec ma soeur.elle a fait construire une maison a son nom.Elle est decede le 11 juin de cette annee,elle m'avais prevenue que la maison etait en vente.comment puis je savoir si ma soeur n'a pas vendue la maison et garde la moiter qui me reviens?
ps:ma mere vivais avant le ghana en angleterre,je ne sais pas si elle a fait une succetion.Un noyaire ma dit que comme elle n'etait pas residante en france je n'avais aucun moyen de savoir quoi que se soit.Que puis je faire?
merci de votre reponce.
respectueusement votre.

Par Visiteur

Bonjour,

Bonjours
Ma mère a vecu ces dernieres annee au ghana avec ma soeur.elle a fait construire une maison a son nom.Elle est decede le 11 juin de cette annee,elle m'avais prevenue que la maison etait en vente.comment puis je savoir si ma soeur n'a pas vendue la maison et garde la moiter qui me reviens?
ps:ma mere vivais avant le ghana en angleterre,je ne sais pas si elle a fait une succetion.Un noyaire ma dit que comme elle n'etait pas residante en france je n'avais aucun moyen de savoir quoi que se soit.Que puis je faire?

Si je comprends bien votre mère a fait construire une maison "au nom de votre soeur", c'est bien ça?
Si tel est bien le cas, alors rien ne vous reviendra sur cette maison.

Vous devez alors faire ouvrir une succession dans le lieu où votre mère avait sa dernière résidence stable et faire valoir votre réserve héréditaire si une telle réserve est prévue dans la législation de ce payer.

Très cordialement.

Par Visiteur

Je vous remercie de votre reponce,
mais la maison construite au ghana etait bien au nom de ma mere.

Par Visiteur

Cher monsieur,

Je vous remercie de votre reponce,
mais la maison construite au ghana etait bien au nom de ma mere.

Ok, en tout état de cause, pour connaitre vos droits, vous devez prendre contact ou ouvrir la succession au ghana. Les biens de votre mère seront alors répertoriés et vous pourrez alors hériter de ce qui vous revient.

Très cordialement.

Par Visiteur

BONJOURS
je vous remercie de votre reponce,mais au pres de qu'elle service dois je prendre contact ou au pres de qui ?
Avec mes cordiale remerciement.

Par Visiteur

Cher monsieur,

je vous remercie de votre reponce,mais au pres de qu'elle service dois je prendre contact ou au pres de qui ?

Je ne sais pas précisément, n'étant que peu culte sur la procédure au guinée. Mais vous pourrez facilement avoir cette information en vous adressant à un juriste local, voire plus certainement à l'ambassade de France.

Très cordialement.

Par Visiteur

BONJOUR
Je vous remercie vous et votre equipe pour tous ces rensegnements et pour votre passience.
Cordialement